

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

---

RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 815)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par

M. Bourdouleix, M. Villain et M. Gomes

-----

### ARTICLE 2

1° À la deuxième phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots : « la liste » le mot : « chacune » ;

2° En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots « cette liste » les mots « la nomination de chacune des personnes désignées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que le vote des commissions porte sur chacune des personnalités proposées, et non sur la liste.